

SLO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS
POUR L'ACHAT DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Le Maire de SAILLY SUR LA LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu le tarif proposé par la pharmacie du BAC ST MAUR ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signée avec la PHARMACIE BAC ST MAUR (sise 3200 rue de la Lys – 62840 SAILLY-SUR-LA-LYS) la proposition tarifaire d'un montant total de 1.176,02 € TTC pour l'achat de produits pharmaceutiques.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 04 novembre 2024

DEC2024_170



Le Maire,
Jean-Claude THOREZ